

## **infos-avril 2014**

Ces infos gratuites concernent prioritairement les matières d'assurances et d'accidents. Elles peuvent également concerner d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante [jpn.avocat@skynet.be](mailto:jpn.avocat@skynet.be)

### **1. "Google glass" et Code de la route**

Testées depuis le début de l'année, les "Google glass" sont disponibles depuis peu aux Etats-unis. Ces lunettes permettent d'afficher sur un micro-écran placé au dessus de l'oeil droit des informations et des applications actuellement disponibles sur smartphone, y compris filmer, photographier, naviguer sur Internet, le tout avec commande vocale.

Se pose évidemment la question de la compatibilité de cette fabuleuse technologie avec la conduite automobile, le risque de distraction étant évident.

La question s'est déjà posée aux Etats-unis où une conductrice a été poursuivie devant un tribunal de San Diego (Californie). Elle est parvenue à prouver que les "Google glass" ne fonctionnaient pas lorsqu'elle conduisait et a, dès lors, été acquittée.

Les "Google Glass" n'étant pas encore disponibles chez nous, le problème ne se pose pas pour l'instant mais il serait logique que leur usage soit interdit en conduisant.

### **2. Depuis le 1er avril, des tribunaux totalement neufs ?**

Une importante réforme judiciaire est entrée en vigueur le 1er avril.

Dans l'ancien système, notre pays était divisé en 27 arrondissements judiciaires, certains étant surchargés et d'autres ayant beaucoup moins de travail. A partir du 1er avril, est intervenue une rationalisation avec un nombre d'arrondissements réduit à 12 et une mobilité renforcée des magistrats afin de pouvoir les déplacer en fonction des besoins.

L'objectif annoncé est de résorber l'arriéré judiciaire. Toutes les réformes menées à ce propos depuis 25 ans ont échoué. A court terme, cette réforme-ci causera d'inévitables complications vu la nécessité de réorganiser tout l'appareil judiciaire et les services de police avec de nombreux transferts de locaux, de services, de fonctionnaires et de magistrats.

Il faudra donc attendre, au minimum, deux ou trois ans pour pouvoir procéder à une première évaluation de l'efficacité de cette importante réforme.